

AGRICULTURE



LA RÉGION
Nouvelle-Aquitaine
accompagne

la Haute Valeur Environnementale



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Innovons aujourd'hui, explorons demain



Toute une RÉGION prête à relever le défi

ENVIRONNEMENTAL et CLIMATIQUE

La **Région Nouvelle-Aquitaine** a toujours construit une **stratégie de développement** pour produire **bon et bien**. Elle soutient les productions de qualité respectueuses de l'environnement et garantissant des revenus à ses exploitants.

Aujourd'hui, pour aller encore plus loin, elle vous **accompagne dans votre démarche de certification Haute Valeur Environnementale (HVE)**, pour répondre aux attentes des consommateurs, tout en contribuant à la protection de l'environnement.

HVE c'est QUOI ?

Une **CERTIFICATION NATIONALE** de l'ensemble de l'exploitation qui mesure les résultats en termes :



- > D'actions en faveur de la biodiversité.
- > De limitation de l'utilisation des intrants (*produits phytosanitaires, gestion de la fertilisation et de l'eau...*).

2 FAÇONS d'y ACCÉDER

OPTION A (thématique) 4 indicateurs

- > Biodiversité
- > Stratégie phytosanitaire
- > Gestion de la fertilisation
- > Gestion de l'irrigation

OPTION B (synthétique) 2 indicateurs

- > Biodiversité
- > Poids des intrants dans le chiffre d'affaires

La RÉGION vous soutient TECHNIQUEMENT et FINANCIÈREMENT pour

HVE POURQUOI ?

POURQUOI CETTE CERTIFICATION ?

- > un **avantage** concurrentiel pour demain, pour s'adapter aux attentes des marchés et des consommateurs,
- > un **label** d'excellence à apposer sur ses produits,
- > un **engagement** reconnu d'actions de préservation de l'environnement et du respect des bonnes pratiques agro-environnementales,
- > une **anticipation** sur les futures exigences réglementaires.

HVE COMMENT ?

- > des **formations** collectives de découverte de la certification HVE
- > la réalisation d'un **diagnostic** de votre exploitation,
- > un **dispositif clé en main** pour vous faire certifier : « HVE »,
- > le **soutien** aux filières, coopératives, ODG, associations d'agriculteurs, interprofessions et toutes structures souhaitant développer la certification HVE.

Les différentes étapes de la CERTIFICATION HVE

Dispositif proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine



[1]

FORMATION COLLECTIVE

pour découvrir les certifications
environnementales

[2]

CHOIX DE LA STRUCTURE

par laquelle vous souhaitez
être accompagné

Liste des structures sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-hve-haute-valeur-environnementale>

[3]

VALIDATION D'UNE CERTIFICATION DE NIVEAU 1 OU 2

préalable indispensable
à une demande de
certification HVE, la
structure que vous avez
choisie vous accompagnera
pour valider une certification
de niveau 1 ou 2 (AREA
ou autre certification
globale d'exploitation)

[4]

Demande d'audit
de certification
HVE

[4]

DEMANDE D'AUDIT DE CERTIFICATION HVE

après d'un des référents
agréé : le référent vérifie
le calcul des indicateurs
présentés par l'exploitant
et valide la demande de
certification si les notes des
indicateurs le permettent

[5]

CERTIFICATION HVE DE L'EXPLOITATION POUR 3 ANS

l'exploitation devra fournir les valeurs
actualisées de ses indicateurs en fin
d'année n+1 et n+2 de sa certification
pour que celle-ci soit bien maintenue



